



---

## PLU de la commune de Torcé

### BILAN DE LA CONCERTATION

#### A Annexer à la délibération arrêtant le projet de PLU

La prescription de la révision générale du PLU de la commune de Torcé date du 19 septembre 2016.

D'après la délibération de prescription, le projet de PLU sera soumis à la concertation avec la population, conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- Les documents d'élaboration du projet de PLU seront tenus à la disposition du public en mairie au fur et à mesure de leur avancement ; un registre sera tenu à la disposition du public en mairie afin que la population puisse s'exprimer de façon continue et jusqu'au PLU arrêté sur les documents produits.
- Il sera organisé deux réunions publiques afin de tenir la population informée de l'avancement du dossier et de pouvoir discuter avec elle des choix du développement de la commune.
- Des panneaux d'exposition seront mis en place, au sein de la Mairie au fur et à mesure de l'avancement des phases d'élaboration de la révision du PLU.
- Des articles seront diffusés dans la lettre d'infos et le bulletin municipal.

Par ailleurs, la commune se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

#### 1. Les articles, affichages et publications

- La délibération prescrivant le PLU a été affichée pendant un 1 mois minimum au sein de la mairie de Torcé.
- La publication de la prescription du PLU a été effectuée dans un journal local.
- Différents articles sont parus tout au long de la procédure d'élaboration du PLU au sein de la lettre d'infos ainsi que dans le bulletin municipal.
- Des panneaux d'exposition relatifs aux différents documents d'études ont été affichés au sein de la mairie au fur et à mesure de l'avancement des travaux.



## Extraits d'articles de presse

### **Lettre d'infos n°3 – juillet 2016**

#### **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)**

La commune s'est engagée dans une révision de son **PLU**. L'étude devrait durer environ 2 ans et la réflexion porte sur les 10 prochaines années. Le PLU (anciennement le plan d'occupation des sols ou POS) exprime une volonté de développement cohérent avec un objectif de valorisation et de transmission aux générations futures.

Il permet une véritable réflexion sur l'habitat, l'économie, les transports, les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement...

La population sera informée au fur et à mesure de l'avancement du dossier par des temps forts de concertation :

Pendant l'élaboration du PLU : réunions publiques, exposition à la mairie, registre de concertation à disposition des citoyens à la mairie, articles dans la lettre d'infos et le bulletin municipal.

Avant l'approbation du PLU : L'enquête publique se déroule pendant 1 mois. Elle permet aux habitants d'émettre un avis auprès du commissaire enquêteur, de formuler des requêtes et de proposer des modifications du document d'urbanisme.

### **Bulletin municipal – janvier 2017**

## **Le mot du Maire**

Une nouvelle année vient de s'écouler et l'équipe chargée de la conception du bulletin municipal vous propose l'édition 2017 avec quelques petites évolutions.

Avant tout je veux avoir une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux qui ont traversé cette année dans la douleur causée par la disparition d'un être cher, la maladie ou encore la perte de leur emploi.

L'entrée dans une nouvelle année est souvent le moment des bilans et l'occasion d'exprimer des projets et des vœux.

L'année 2016 a vu la réalisation de nombreux projets, dont notamment le rond-point de Montigné que nous attendions depuis longtemps.

Notre centre bourg est maintenant rénové avec les travaux d'aménagement de la rue de la Chapelle St Roch et la réfection des trottoirs de la rue de Vitré. Les chemins de randonnées ont vu le jour pour le plus grand plaisir de tous avec 2 boucles de 6 et 12 kms recensées sur les fiches de Vitré communauté.

Parmi les futurs projets, sont déjà actés pour 2017 :

- L'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes souffrant de handicap,
- La sécurisation de l'espace mairie et la création de parking,
- La poursuite de l'aménagement du site de Vassé avec les jeunes de la commission Jeunesse et l'installation d'agréés sportifs,
- La sécurisation piétonne entre le Mesnil et les Quatre chemins,
- La mise en place des BAV (bornes d'apport volontaire) dans toute l'agglomération,
- La révision du PLU (plan local d'urbanisme) qui va se poursuivre jusqu'en 2018.

Les différentes commissions municipales travaillent sur d'autres projets dont vous serez tenus informés au travers des prochaines lettres d'infos.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux pour 2017. Que cette nouvelle année soit fructueuse et pleine d'enthousiasme

Yannick FOUET  
Maire de Torcé

**Cérémonie des Vœux,**  
Accueil des nouveaux arrivants  
**Le dimanche 15 janvier 2017**  
à 11 h 30  
à la salle polyvalente de la mairie  
Bienvenue à toute la population



Envoyé en préfecture le 28/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

Plan local ID : 035-213503386-20190923-D062\_2019-DE

OF – juin 2017

**Torcé** OF du 13/06/17

## Préparation du nouveau plan local d'urbanisme

Avant une présentation au public en octobre, les conseillers municipaux qui ont confié l'étude du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) à la société Topos Urbanisme, étaient invités, mercredi soir, à une réunion au cours de laquelle Lisanne Wesseling, représentant cette société, a présenté les principales lignes de l'étude qui a été faite sur la commune en collaboration avec la commission urbanisme ainsi que les facteurs dont devra tenir compte la municipalité avant le lancement du projet.

Les critères retenus devront s'appuyer sur trois axes principaux à savoir : accueillir de nouvelles popula-

tions au sein d'un territoire structuré, protéger et valoriser l'environnement naturel et bâti et développer un territoire attractif s'appuyant sur les atouts locaux.

**« Selon nos études, la commune va connaître, jusqu'en 2030, une croissance démographique de 1,5 % soit environ 330 habitants supplémentaires. Ce qui conduira à la création de 129 nouveaux logements durant cette même période. »**

Le projet conduira les élus locaux à se pencher sur les besoins en équipement de traitement des eaux usées. Ils devront aussi maîtriser le

rythme des constructions en cohérence avec les équipements actuels et futurs. Ils devront développer et diversifier l'emploi, conforter les commerces ainsi que les services de proximité existants.

Au cours de la réunion, le maire a présenté la liste des différentes entreprises qui ont été retenues pour les travaux qui vont conduire à la création du lotissement des Bruyères et l'aménagement devant la mairie.

**« Trois lots d'une superficie de 300 à 400 m<sup>2</sup> vont être proposés au prix de 80 € le m<sup>2</sup>. Les travaux qui devraient démarrer fin septembre vont entraîner une modification de**

**la circulation de la route conduisant à Vergéal »,** indiquait Yannick Fouet, maire.

Une réfection de la chaussée sur la VC2 et VC3 va démarrer en septembre avec la pose notamment d'un enrobé aux endroits particulièrement empruntés par les véhicules légers ou camions.

Enfin, les élus vont devoir se pencher sur le problème du sol de la salle des sports. Une commission sera chargée d'étudier le projet et de l'inscrire dans le budget 2018.



## L'Echo de Torcé – octobre 2018

*L'Echo de Torcé - octobre 2018*

### La révision du plan local d'urbanisme de Torcé entre dans sa dernière phase

Après plusieurs mois de travail et un premier temps fort de concertation, la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Torcé, lancée en juin 2016, va entrer en phase administrative.

**Que s'est-il passé en 2018 ?**

Le début de l'année 2018 a été consacré à la finalisation du plan de zonage et à l'élaboration des Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP). Ce fut l'occasion de préciser les conditions d'aménagement des zones à urbaniser et de définir leur échéancier. A la demande de la commune, une OAP thématique Patrimoine a également été réalisée afin d'édicter des prescriptions spécifiques pour permettre l'évolution des bâtis du centre-bourg sans dénaturer le caractère patrimonial et historique que revêt le cœur urbain de notre commune. Le deuxième trimestre a ensuite été dédié à la rédaction du règlement écrit du PLU, en collaboration avec la commission urbanisme. L'ensemble de ce travail de traduction réglementaire du PADD à travers des règlements graphique et écrit fera l'objet d'une présentation au public lors d'un second temps fort de concertation.

**Quelles échéances ?**

A ce stade, le dossier de PLU est presque complet et il sera une nouvelle fois présenté aux personnes publiques associées (PPA). Le projet de PLU sera mis à jour suite à cette réunion pour être présenté à la population au cours d'une nouvelle réunion publique qui se tiendra **le 24 octobre 2018 à 19h00 à la salle polyvalente.**

Au terme de la réunion PPA et de la réunion publique, le projet de PLU sera finalisé pour être arrêté. Cette étape constitue le passage de la phase technique durant laquelle le PLU est élaboré, vers une phase plus administrative. Au cours de cette phase administrative auront lieu la consultation des PPA (3 mois) et l'enquête publique durant laquelle la population peut faire part de ses remarques auprès d'un commissaire enquêteur (les dates de l'enquête publique vous seront communiquées ultérieurement). La durée minimale de l'enquête est d'un mois. Durant cette période, vous pourrez transmettre vos observations concernant le projet de PLU directement auprès du commissaire enquêteur, par courrier adressé à la mairie, écrire directement sur le registre d'enquête qui sera mis à disposition du public en mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport à la commune et donnera son avis sur le projet et les requêtes des habitants. Dès réception du rapport, les élus se réuniront pour statuer sur les différentes demandes en suivant ou non l'avis du commissaire enquêteur.

Le dossier de PLU sera finalement ajusté et approuvé par le conseil municipal de Torcé.

**Le PLU et la concertation**

La concertation est l'action d'agir et de réfléchir ensemble. Le premier temps fort de la concertation a porté sur la présentation du diagnostic du territoire et sur le projet d'aménagement et de développement durables. Ce second temps fort de concertation permettra de vous présenter les différentes pièces réglementaires.

Pour rappel, il n'est pas nécessaire d'attendre l'enquête publique pour faire part de vos doléances concernant le PLU. En effet, un registre des doléances est disponible en mairie jusqu'à l'arrêt du PLU.

Le PLU est l'occasion de réfléchir ensemble à l'avenir de votre commune et à son cadre de vie. Chacun est donc invité à venir s'informer sur la démarche en cours, à donner son avis et poser des questions, alors venez nombreux !



Plan local

Extraits de panneaux d'exposition

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TORCÉ

L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### Milieu physique et ressources naturelles

- Un climat océanique caractérisé par une pluviométrie répartie de façon équitable sur l'année, et des vents dominants modérés à forts de fréquence ouest/nord-ouest.
- Une amplitude topographique faible (35 m). Le bourg et la zone d'activités du Haut-Montigné au nord se situent sur des points hauts (>100 m).
- Les masses d'eau Vienne et alluvions de la Vienne présentent un état qualitatif médocre. Le paramètre déterminant étant les nitrates.
- Des enjeux ont été soulignés liés à la pollution due aux résidus domestiques, industriels et agricoles.
- L'électricité est la forme d'énergie la plus consommée sur le territoire du Pays de Vitré (25% après les produits pétroliers (45%).
- En Bretagne, les émissions de GES sont principalement dues au secteur agricole (40%), aux transports (25%) et au secteur résidentiel (16%).
- Les performances énergétiques du bâti existant sont un facteur essentiel dans la maîtrise des émissions des GES et de la consommation énergétique.
- La consommation d'énergie par le biais de panneaux photovoltaïques (85 à 120 kW). De plus, Torcé est située dans une zone favorable au développement de l'éolien.
- La qualité de l'air est considérée comme satisfaisante à l'échelle du département. La commune de Torcé peut néanmoins subir l'influence due à la présence de l'axe routier entre Vitré et Rennes (RN 157).
- Il existe sur la commune des risques de marées de ragoon. Par ailleurs, 10 rivières classées pour la protection de l'environnement sont recensées sur le territoire communal.
- Certains secteurs de Torcé sont concernés par des nuisances sonores (des abords de la RN 157 et de la D777 notamment). L'exploitation récréative du COV «étang» - Pays de la Loire inclut également des nuisances sonores au sud du bourg.

### Le patrimoine naturel

- La commune se situe en dehors de sites Natura 2000, ZICO, ou ZNIEFF.
- Une présence de plusieurs milieux humides (prairies permanentes humides, friches humides non évolutées, bosquets humides, marais et étangs divers).
- Aucun espace boisé domine n'est recensé sur le territoire communal.
- Une densité bocagère qui diminue, notamment aux alentours du bourg.
- La Trame Verte et Bleue (TVB):
  - Des réservoirs peu nombreux et des connexions faibles au niveau du territoire du Pays de Vitré, s'expliquant notamment par une large mise en culture des terres, et la présence de nombreux axes de communication.
  - A l'échelle communale, il existe une dizaine de réservoirs écologiques de très petite superficie, essentiellement situés aux abords des cours d'eau et correspondant aux espaces boisés.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TORCÉ

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

### Démographie

- Une population qui a doublé entre 1975 et 2008. Depuis 2008, la commune connaît une stagnation de sa population.
- Un taux de variation annuel s'élevait à +2,3% entre 1999 et 2008 et +0,1% entre 2008 et 2013.
- La hausse de la population jusqu'en 2008 s'explique par :
  - un solde migratoire globalement positif depuis les années 1960 s'élevant jusqu'à +1,7% au cours des années 2000;
  - un solde naturel égal à 1% par an dans les années 1970-1980 et ensuite à +0,5% par an dans les années 1990. Ce solde est devenu négatif sur la période 2008 - 2013 (-1,2%).
- Une légère tendance au vieillissement de la population la classe d'âge connaissant la plus forte aggrégation entre 2008 et 2013 est celle des plus de 60 ans.
- La répartition des classes d'âge affiche une grande proportion de jeunes de moins de 14 ans (24,4%) et de personnes âgées entre 30 et 44 ans (22,3%). Cette répartition traduit une variété démographique s'expliquant par la vocation résidentielle de la commune au sein du territoire de Vitré Communauté.
- Un indice de jeunesse élevé, égal à 2,10, supérieur à celui de la Communauté d'Agglomération (1,37) et du département (1,48).
- Une détermination de la taille des ménages à l'échelle de la commune nationale. Plusieurs raisons : baisse de la natalité, aggrégation des familles monoparentales, décohabitations... Le nombre de personnes par ménage passe de 2,2 en 1999 à 2,2 en 2013. Par comparaison, la moyenne nationale est de 2,2 personnes par ménage en 2014.

### Habitat

- Un parc immobilier comptant 438 logements en 2013.
- Une répartition de résidences principales : 453 logements, soit 97,2% du total des logements.
- Un nombre de logement multiplié par 3 entre 1968 et 2013, soit 286 logements construits sur cette période.
- Un nombre de résidences secondaires très faible. Une seule est recensée en 2013 sur le territoire communal.
- Une vacance faible depuis 1968, avec annulé plus de 11 logements vacants (2,0% du parc immobilier en 2013).
- La maison individuelle représente 98% des logements de la commune. Les appartements sont plus rares et leur part diminue (+2,0% en 2008 et -0,4% en 2013).
- Une majorité de propriétaires et une offre locative relativement développée. 69,4% des résidences principales en 2013 sont occupées par des propriétaires, part en hausse par rapport à 2008. Parallèlement, le nombre de locataires (à usage résidentiel) est en baisse. Le parc immobilier. L'offre de logements locatifs permet de diversifier l'habitat et encourage la mixité sociale et la possibilité d'un parcours résidentiel sur la commune. Cette diversité est plus faible qu'à l'échelle départementale. De plus, la part de logements HLM est inférieure par rapport au département (9,3% à Torcé contre 12,7% en Haut-Vilaine).
- Les logements de grande taille sont majoritaires au sein du parc immobilier de Torcé. 66,2% des logements sont composés de 5 pièces ou plus. De plus, l'évolution entre 2008 et 2013 traduit une hausse de ces logements de grande taille (+26 logements).
- La commune compte 16 logements de 2 pièces et aucun d'une seule pièce, traduisant une faible diversité du parc immobilier.

ANALYSE URBAINE ET MOBILITES

### Analyse urbaine et paysagère

- Un paysage urbain caractérisé par 3 types d'urbanisation : le centre-bourg, la ZA de Haut-Montigné et les fermes.
- Un développement du bourg qui s'est principalement effectué au nord-est et au sud du cœur du bourg aux abords de la RD 106.
- Des extensions urbaines en rupture avec le bâti du centre historique : la transition entre ces extensions urbaines est difficilement identifiable.
- Les espaces agricoles et boisés limitent le développement du centre-bourg.
- Deux axes d'échelle nationale (N157 et LGV) qui ont redessiné le paysage de la commune et qui la découpent en trois territoires.
- Deux bois qui font des limites et du cœur du territoire communal : bois de Cornillé et d'Étiéval.

### Les équipements

- Des équipements publics de proximité situés au sein du bourg ancien incluant aux équipements doux.
- De nombreux services administratifs et équipements à disposition de la population :
  - un accès aux soins facilité par un cabinet paramédical, un service de repas à domicile, une aide à domicile en milieu rural (ADMR),
  - de nombreux équipements sportifs et de loisirs (terrains de football, salle multisports, bibliothèque, espaces multimédia),
  - une école aux effectifs stables depuis 3 ans (environ 150 enfants scolarisés). Les collèges et lycées dont dépend la commune sont situés à Vitré.
  - Une vie associative très présente qui anime la commune.

### Les mobilités

- Une proximité à la RN 157, plaçant Torcé à 30 minutes en voiture de Rennes, et 35 minutes de Laval.
- Une desserte routagère par des routes départementales : D17 TTT qui relie Vitré à Jarcé, RD 33 qui relie Étiéval à Agerprieu-de-Plessis.
- Une pratique du couloirage qui tend à se développer : une aire à emmener au niveau de la ZA du Haut-Montigné, proche de la RN 157.

### Economie

- Un nombre d'emplois élevés sur la commune : 1 237 emplois pour 568 actifs occupés en 2013. La concentration d'emplois est importante.
- Le secteur du commerce, des transports et des services d'entraide prédomine (50% des emplois) suivi du secteur de l'industrie (46% des emplois). Les autres secteurs représentent seulement 1 à 2% des postes salariés.
- Torcé présente une part d'actifs ayant un emploi supérieur au département : 77,6% contre 73,6% pour l'Haut-Vilaine en 2013.
- Le taux de chômage s'élève à 4,3% au territoire communal. À titre de comparaison, il est de 7,8% à l'échelle départementale.
- Une part importante des actifs vivant à Torcé travaille dans une autre commune : 70,6%. Torcé est dépendante des pôles d'emplois environnants (Vitré, Rennes), s'expliquant notamment par la faible diversité des emplois sur la commune.
- 113 établissements recensés au 31 décembre 2014 à Torcé. Il s'agit essentiellement d'entreprises individuelles commerciales ou agricoles. 16 établissements emploient plus de 10 salariés. Les commerces et services représentent plus de la moitié des entreprises de la commune.
- Une bonne santé économique, qui se traduit par la création d'établissements chaque année : 5 en 2013, 8 pour 2014 puis 4 pour 2015.
- La zone d'activités du Haut-Montigné, au nord du territoire communal, regroupe plus de 1000 emplois, au sein d'entreprises industrielles, de logistique, et de services.
- Torcé attire plusieurs services et commerces de proximité permettant de répondre aux besoins quotidiens de sa population.

### Le tourisme

- La présence d'un riche patrimoine historique sur le territoire intercommunal : Château de Vitré et des Roches Sévigné, Roche aux Fées à Esté.
- Torcé compte un monument classé au titre des Monuments Historiques (la crypte de l'église Saint-Médard).
- Des sentiers de randonnée sont recensés au PDIPR, permettant de découvrir le territoire à pied ou à vélo.
- Torcé dispose de peu d'équipements touristiques.

### L'agriculture

- 27 exploitations ont été recensées sur le territoire en 2016.
- 84 ha de SAU pour une moyenne de 53 ha par exploitation sur le territoire communal.
- Une moyenne d'âge des chefs d'exploitation s'élevait à 46 ans. À titre de comparaison, pour le Pays de Vitré et le département, la part d'agriculteurs de moins de 40 ans est de moins de 20%, contre 25% pour Torcé.
- 54% des activités agricoles sont tournées vers la production laitière.
- Total des cultures par des AOC et IGP, mais aucune exploitation n'y met en valeur les productions concernées (Eau-de-vie de cidre de Bretagne et Fromages de Bretagne, Frome de Blé Noir...).



## 2. Les réunions

Le travail d'élaboration du PLU a débuté en juin 2016 pour se terminer en septembre 2019. Il s'est notamment traduit par de nombreuses réunions :

- Environ 25 réunions de travail.
- 2 réunions avec les Personnes Publiques Associées qui se sont déroulées le 8 juin 2017 et le 18 octobre 2018.
- 2 réunions publiques qui se sont déroulées le 16 octobre 2017 et le 24 octobre 2018.
- Le débat sur le PADD a eu lieu le 28 novembre 2017 et a fait l'objet d'un débat complémentaire en conseil municipal le 18 octobre 2018.
- Une réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs économiques a eu lieu le 17 octobre 2016.
- Une réunion de concertation avec les exploitants agricoles a eu lieu afin d'échanger sur l'inventaire des zones humides ainsi que l'inventaire bocager.
- Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec les exploitants agricoles dans le cadre de l'élaboration du diagnostic agricole par le Chambre d'Agriculture.

## 3. Les courriers et registre :

Le registre de concertation est disponible au sein de la mairie depuis la date de prescription de la révision générale du PLU. Il a été clôturé lors de l'arrêt du PLU, soit le 23 septembre 2019.

La commune a réceptionné plusieurs demandes de particuliers (inscrites au sein du registre ou envoyées par courrier/e-mail) auxquelles elle apporte les réponses argumentées ci-dessous :

N° de la demande	Nom du demandeur	Situation du terrain	Référence cadastrale	Objet de la demande	Réponse apportées
1	Société GELDELIS	Haut Montigné	ZA0117	Demande d'extension du site - projet en plusieurs phases	Partiellement favorable. Les marges de recul Loi Barnier n'ont pas fait l'objet de modifications. Aussi, les marges de recul applicables figurent sur le règlement graphique.
2	Mme SEVEQUE	Le Mesnil	ZC0135	Demande de classement d'une parcelle en zone constructible	Défavorable - La parcelle est située en discontinuité de l'urbanisation, et s'insère dans un espace d'habitat diffus à dominante naturelle ou agricole qui ne peut être qualifié d'espace urbanisé au sens de l'article R.151-18 du code de l'urbanisme. Par ailleurs, ce secteur ne constitue pas une priorité de développement urbain pour la commune dont l'objectif à horizon 2030, et conformément aux législations en vigueur est de conforter le centre-bourg. La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et



					<p>l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Aussi, elle n'est pas classée en zone constructible. Néanmoins, le cas échéant, la réhabilitation et l'extension du bâti à usage d'habitation existant lors de l'approbation du présent PLU ainsi que la création d'annexes reste possible.</p>
3	Mme MAUDET		C0270	Demande de classement d'une parcelle en zone constructible à vocation d'habitat	Défavorable - La parcelle constitue une réserve foncière pour la collectivité afin de permettre l'extension du pôle d'équipements sportifs et de loisirs.
4	M. MESSU		ZR0019	Demande de classement d'une partie de la parcelle en zone constructible	Défavorable - La parcelle n'a pas été identifiée par la commune comme localisation préférentielle pour l'extension de l'urbanisation. Ce parti d'aménagement répond également aux objectifs de modération de consommation de l'espace, introduits par les Lois Grenelle I et II et renforcés par la Loi ALUR.
5	M. CELLIER		ZO0031	Demande de classement d'une parcelle en zone constructible	Défavorable - La parcelle est située en discontinuité de l'urbanisation, et s'insère dans un espace d'habitat diffus à dominante naturelle ou agricole qui ne peut être qualifié d'espace urbanisé au sens de l'article R.151-18 du code de l'urbanisme. Par ailleurs, ce secteur ne constitue pas une priorité de développement urbain pour la commune dont l'objectif à horizon 2030, et conformément aux législations en vigueur est de conforter le centre-bourg. La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Aussi, elle n'est pas classée en zone constructible. Néanmoins, le cas échéant, la réhabilitation et l'extension du bâti à usage d'habitation existant lors de l'approbation du présent PLU



					ainsi que la création d'annexes reste possible.
6	Mme FOUGERE		ZH0043	Demande l'identification d'un bâtiment comme pouvant changer de destination.	Favorable.



---

#### 4. **Bilan de la concertation :**

Les deux réunions publiques ont été annoncées plusieurs jours avant leurs tenues via différents supports de communication (presse, internet). Organisées en début de soirée afin d'être accessibles au plus grand nombre, elles ont réuni 30 personnes environ (15 personnes à la première réunion et 18 à la seconde) et ont permis d'informer les habitants sur la procédure, le contenu du PLU, les grandes orientations du projet communal ainsi que les grands principes retenus pour le règlement et le zonage. Le débat a été riche et les réponses apportées aux nombreuses interrogations ont permis de justifier le projet communal bâti autour de thématiques diverses et variées qui forment l'identité du territoire. Les réunions de concertation spécifiques à destination des acteurs économiques et des exploitants agricoles ont permis d'enrichir les éléments de diagnostic et de connaître les besoins du territoire selon les secteurs. La publication de nombreux articles, l'exposition des panneaux et la création de bulletins dédiés ont eu un effet difficilement quantifiable mais qui ont permis de communiquer un maximum sur le projet de PLU et réunir ainsi les habitants lors des réunions publiques.